

Présentation du Service de la Protection des Produits du Centre à l'atelier d'immersion du CENAMAFS

Siméon OUEDRAOGO

**Chef de service de la protection des
produits du centre SPP/C**

Mai 2018

PLAN DE PRESENTATION

INTRODUCTION

1. PRESENTATION DU SERVICE DE LA PROTECTION DES PRODUITS DU CENTRE

2. POURQUOI LUTTER CONTRE LA PIRATERIE ET LA VENTE ILLICITE DES MANUELS DU CENAMAFS

3. QUELS SONT LES MANUELS QUE NOUS PROTEGEONS

4. CONSEQUENCES DE LA PIRATERIE ET LA VENTE ILLICITE DES MANUELS DU CENAMAFS

5. VISION DU SERVICE DE LA PROTECTION

6. DIFFICULTES

7. SUGGESTION

CONCLUSION

Introduction

-
- Le Centre National des Manuels et Fournitures Scolaires « CENAMAFS » dans le souci de lutter efficacement contre la piraterie et la vente illicite de ses produits, a responsabilisé le service de la protection pour lutter contre ce fléau.
- Cependant, cette lutte très délicate nécessite une ressource humaine, financière, et matérielle très importante pour mener à bien cette tâche.

I-Présentation du service de la protection des produits du centre

- Le service de la protection des produits du centre a été créé en 2014 par arrêté ministériel portant organisation, attribution et fonctionnement du CENAMAFS.
- Il a pour attribution de :
 - -Lutter contre la piraterie et la vente illicite des produits du centre (les manuels scolaires)
 - -Régulariser la situation administrative et juridique des manuels scolaires.
- Ce service travaille en étroite collaboration avec deux structures externes très importantes qui sont :
 - Le Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur (BBDA),
 - La Bibliothèque Nationale du Burkina Faso (BN/BF).
- Par ces deux structures, nos manuels ont une identité (le copyright et le n° du dépôt légal) et elles nous aident à lutter contre la piraterie et la vente illicite des manuels.
- Elles nous guident également dans l'obtention du n° ISBN « International Standard Book Number » pour nos manuels.
- Toute œuvre, qu'elle soit littéraire ou artistique qui voudrait être protégée devrait procéder à une adhésion au BBDA.
- Depuis le 10 juillet 2017 le CENAMAFS est adhérent à la structure, donc tous ses produits sont protégés.

II- Pourquoi lutter contre la piraterie et la vente illicite des manuels ?

- Comme toute œuvre littéraire et artistique, toute piraterie et toute vente illicite des manuels du CENAMAF sont juridiquement interdites par la loi.
- **Mais qu'est-ce que la piraterie ?**
- Selon Microsoft encarta 2009, « la piraterie est une reproduction frauduleuse d'une œuvre intellectuelle ou culturelle ».
- Elle est la contrefaçon commise à grande échelle et dans un but commercial.
- Pour le CENAMAFS, toute reproduction, toute photocopie, toute traduction, tout enregistrement ou tout traitement dans un système électronique de tout manuel lui appartenant sans son accord est une piraterie.
-
- **La vente illicite ?**
- Se référant toujours à Microsoft encarta 2009, « la vente illicite est toute vente interdite par la loi ou par la morale. »
- Pour le CENAMAFS, toute vente de manuels scolaires neufs ou vieux protégés par le centre est une vente illicite.
-

- [Que dit la loi à propos de la piraterie et la vente illicite](#)
- La loi 032 du 22 décembre 1999 portant protection de la propriété littéraire et artistique en son article 106 stipule que :
- « Constitue un délit de contrefaçon, toute reproduction, traduction adaptation, représentation, diffusion par quelque moyen que ce soit d'une œuvre de l'esprit »
- Et en son article 107 il est dit :
- « Est puni d'un emprisonnement de deux mois à un an et d'une amende de 50000 f à 300000 f ou de l'une de ces deux pour le délit de contrefaçon. »
- Aussi l'article 109 d'ajouter que :
- « Sont portées au double ces sanctions s'il est établi que le coupable se livre habituellement aux actes incriminés ».
- Alors si nous retrouvons nos manuels photocopiés ou reproduits de quelque manière que ce soit, les auteurs de ces actes doivent être punis.
- De même si nous les trouvons sur la place du marché, en librairie ou avec les ambulants, cela constitue une vente illicite et est punissable au même titre que la piraterie.

III-Quels sont donc les manuels que nous protégeons ?

Les manuels protégés sont ceux qui sont notre propriété.

Ce sont donc :

Les manuels que nous produisons au CENAMAFS

*Anglais 6ème et 5ème (CENAMAFS)

Les manuels qui nous appartiennent de droit

*Mathématiques 6ème ,5ème ,4ème ,3ème de la collection Faso- maths

*Sciences physiques et technologiques 4ème ,3ème.

Les manuels d'auteurs privés portant la mention

- « Vente interdite /Burkina Faso Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation et ou du logo du CENAMAFA »
-
- *Histoire, Géographie, SVT, Français6ème ,5ème 4ème,3ème .(HATIER & EDICEF)
- Pour le post primaire.
-
- Pour le second cycle
-
- Français, physique-chimie, mathématiques, anglais, allemand, histoire, géographie, SVT. (HATIER & EDICEF)
- Physique, chimie, et Philosophie. (HACHETTE)
-
- A cela s'ajoute quelques manuels de l'enseignement technique.
-
- Notons également que très bientôt nous aurons **cinq(5) manuels (titres)** qui seront notre propriété. (philo 1ère & TleA, histoire Tle, Anglais & Français 2nd.)

IV-Les conséquences de la piraterie et de la vente illicite des manuels du CENAMAFS

Elles sont de plusieurs ordres;

Entre autres nous pouvons citer :

*les conséquences financières

Les produits que nous distribuons aux établissements sont de trois catégories :

- ceux que nous produisons
- ceux qui nous appartiennent de droit
- ceux que nous achetons et mettons notre logo.

Tous ces manuels nous reviennent chers.

C'est pourquoi ils sont mis en location pour nous permettre de renouveler chaque année le stock et de les distribuer.

Si donc, nos manuels se trouvent sur la place du marché, il va sans doute se dire que cela entrainerait une baisse des recettes au CENAMAFS.

A notre dernière sortie, nous avons décelé des cas de piraterie et de vente illicites de nos manuels.

Si nous n'arrêtons pas cette pratique, à la longue le magasin du CENAMAFS sera vide.

Plusieurs questions se posent après avoir décelé ces cas de piraterie et de vente illicite ;

D'où viennent ces manuels ?

Du magasin central du CENAMAFS ?

Des distributeurs ?

Des gestionnaires des stocks?

Des élèves ?

Ce sont des questions qui méritent de réponses claires et qui pourront nous

V-Vision du service de la protection

Notre vision est d'élaborer une stratégie propre au CENAMAFS dans la lutte contre la piraterie et la vente illicite des manuels et fournitures scolaires.

Au cours du mois d'avril, nous avons organisé un atelier au cours duquel, cette stratégie a été proposée, discutée, amendée et adoptée.

Il ressort de cette stratégie deux éléments très importants :

La sensibilisation des acteurs de l'éducation

Le suivi/contrôle sur le terrain.

De la sensibilisation des acteurs de l'éducation

La sensibilisation vise à informer les acteurs de l'éducation sur les méfaits de la piraterie et de la vente illicite des manuels du CENAMAFS et de prendre connaissance du contenu de la loi portant protection de la propriété littéraire et artistique.

Cette sensibilisation se déroulera dans les treize régions du pays en leur chef-lieu.

Du suivi/contrôle sur le terrain

Cette phase consiste à visiter les librairies et les étales des libraires par terre, en vue d'identifier les fraudeurs et de procéder à des sanctions prévues par la loi.

VI- Difficultés

Comme difficultés :

-l' absence de collaboration avec les partenaires sur le terrain

VII- Suggestions

Multiplier les sorties terrains

Inviter tous les acteurs de l'éducation à faire de cette préoccupation la leur

Appuyer le CENAMAFS dans cette lutte.

Conclusion

Le phénomène de la piraterie et de la vente illicite des manuels et fournitures scolaires est devenu récurrent au point de nuire au CENAMAFS et au système éducatif

C'est pourquoi, nous devons de nous pencher sur les causes profondes de la piraterie et de la vente illicite de nos produits. Cela contribuera à éradiquer cette pratique et à fournir un enseignement de qualité à travers nos produits.

Enfin nous devons de collaborer avec tous les partenaires de l'éducation en privilégiant des solutions opérationnelles, pratiques et concrètes dans cette lutte.

Je vous remercie.